



COMMUNIQUE DE PRESSE

## NEOVACS SIGNE DEUX LICENCES EXCLUSIVES MONDIALES DANS LE DOMAINE DE L'ASTHME ET DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Paris, le 26 janvier 2022 – 8h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce la signature de deux contrats de licence exclusive mondiale négociés avec la filiale privée de l'Inserm (Inserm Transfert), au nom de ses partenaires académiques historiques, l'Inserm et l'Institut Pasteur, sur des familles de brevets stratégiques.

Ces brevets définissent et protègent les travaux de développement clinique et la commercialisation de candidats vaccins dans les domaines de l'asthme et des allergies alimentaires. Par ces nouveaux accords, la société s'assure les droits exclusifs d'exploitation de ces inventions.

L'accord de licence exclusive, dont les négociations avaient été suspendues lors de la procédure collective précédant la reprise de la société au printemps 2020, vient consolider les relations entre Néovacs et ses prestigieux partenaires académiques, dans le prolongement du contrat de collaboration, mis en place par Inserm Transfert et signé en novembre 2021, autour du développement pré-clinique de nouveaux candidats vaccins dans le domaine des allergies.

Néovacs confirme une nouvelle fois son ambition d'accélérer la mise en œuvre de programmes pré-cliniques de candidats vaccins dans le domaine des allergies (Asthme, Dermatite Atopique et Allergies alimentaires). Dans l'optique du développement d'un candidat vaccin, la société prévoit la mise en œuvre d'un programme d'essai clinique de Phase I/IIa en utilisant les produits nécessaires à leurs réalisations selon les bonnes pratiques de fabrication (BPF), dès l'obtention de l'autorisation réglementaire. Ces phases pré-cliniques représentent, comme déjà annoncé, des investissements globaux estimés à 15 M€ et totalement financés grâce aux ressources disponibles.

### À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)**

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ  
Relations Presse financière  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)  
01 53 67 36 35